

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles, avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint Joseph, Lachine, le 17 octobre 2018, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition totale des bâtiments principaux situés aux 2166, boulevard Saint-Joseph (lot 1 246 653) et 2274 à 2280, boulevard Saint-Joseph (lots 1 246 648, 1 247 453 et 1 247 454).

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement de Lachine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 octobre 2018.

Le comité d'étude des demandes de permis de démolition par Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

DEMOLITION PERMIT APPLICATION

According to By-law number RCA02-19003 governing the demolition of buildings, notice is given that the demolition permit application review committee, will sit at borough hall, 1800, boulevard Saint Joseph, Lachine, on October 17, 2018, at 5 p.m., to consider the request filed for the total demolition of the mains buildings located at 2166, boulevard Saint-Joseph (lot 1 246 653) and 2274 à 2280, boulevard Saint-Joseph (lots 1 246 648, 1 247 453 and 1 247 454).

Any person wishing to oppose the demolition must do so by writing to the Secrétaire de l'arrondissement de Lachine, giving the reasons for objecting, within ten days of publication of the public notice or, failing such notice, within ten days following the posting of the notice on the immovables concerned.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this October 4, 2018.